

Circulaire de formation des officiels de Water- Polo en Occitanie Pyrénées Méditerranée

Edition 2020



DÉFI WATER-POLO

Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée

9-11-12-30-31-32-34-46-48-65-66-81-82

Introduction

Cette circulaire reprend et adapte les dispositions de la Circulaire Fédérale de Formation des Officiels de water-polo publiée par la Commission des Juges et Arbitres de la Fédération Française de Natation.

Elle a pour but de préciser l'organisation de la formation durant la saison sportive et les conditions de participation aux sessions organisées par la Ligue.

Toute session de formation et/ou d'évaluation doit avoir été validée par les référents territoriaux et satisfaire aux critères fixés par l'autorité fédérale qui au regard des résultats obtenus accordera la certification des candidats.

Organisation des formations d'officiels de water-polo

Formation d'officiels B (voir processus simplifié pages suivantes) :

Le titre d'officiel B de Water-Polo est décerné aux personnes remplissant les conditions suivantes :

- Être licencié à la FFN,
- Être âgé d'au moins 16 ans à la date de l'examen pour les candidats à l'examen pour l'examen d'Officiel B,
- Avoir fait acte de candidature sous couvert de l'ERFAN de sa Ligue,
- Avoir participé à la formation d'officiel B,
- Avoir satisfait aux épreuves théoriques et pratiques de l'examen,
- Avoir officié, en qualité d'officiel B stagiaire, 5 rencontres sur la même année civile.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître les bases du règlement du Water-polo (les dispositions du champ de jeu, les règles de jeu importantes)
- Apprendre comment gérer les fonctions des officiels B : chronométreur, secrétaire, juge de but.
- Savoir ce qu'il faut faire avant, pendant et après un match.

FORMATION THEORIQUE

- Elle s'effectue en deux séquences de 2 heures chacune,
- Chaque séquence est conduite par un formateur habilité par la FFN à l'aide des supports de formation fédéraux.

FORMATION PRATIQUE

- Elle s'effectue à l'occasion de séquences d'entraînement ou lors de matchs de jeunes sous le contrôle d'un officiel A ou d'un officiel B certifié.

EXAMEN THEORIQUE

Il se constitue de deux (2) épreuves :

- **Epreuve 1 : QCM de 35 questions (parmi les 75)**

Durée de l'épreuve : 15 minutes

Critères de réussite : 5 erreurs maximum

- **Epreuve 2 : Feuille de match**

Durée de l'épreuve : 20 minutes

Critères de réussite : 4 erreurs maximum

Cette épreuve se déroule sous la forme d'un « déroulé de match », les candidats occupant la fonction de secrétaire dans les conditions d'une rencontre et devant remplir la feuille de match en fonction des annonces faites.

Après avoir été déclaré « reçu à l'examen théorique », le candidat est ensuite convoqué à l'examen pratique.

EXAMEN PRATIQUE

Le candidat sera évalué sur l'ensemble des fonctions de l'officiel B de Water-Polo de séquences d'entraînement ou lors de matchs de jeunes sous le contrôle d'un officiel A ou d'un officiel B certifié.

Le candidat ayant satisfait avec succès aux épreuves théoriques et pratiques sera nommé « Officiel B stagiaire » et devra justifier, à travers le livret de formation qui lui sera décerné, sa participation à 5 rencontres officielles, visées par les arbitres de la rencontre.

Il devra effectuer au moins une fois l'ensemble des fonctions de l'officiel B.

Le livret de formation a une validité d'un an, soit 12 mois à compter de la date de l'examen.

A l'issue de cette procédure le candidat se verra décerner le titre **d'officiel B de Water-Polo** et pourra être inscrit sur la base fédérale (extranat) en tant que tel.

DÉFI WATER-POLO

Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée

9-11-12-30-31-32-34-46-48-65-66-81-82

Formation d'officiels A (ARBITRES) :

Le titre d'Officiel A de Water-Polo (arbitre) regroupe plusieurs niveaux de qualification :

- ✓ Padawan (uniquement en Occitanie)
- ✓ Jeune Officiel
- ✓ Arbitre Régional Stagiaire
- ✓ Arbitre Régional
- ✓ Arbitre Fédéral Stagiaire (régi au niveau fédéral)
- ✓ Arbitre Fédéral (régi au niveau fédéral)
- ✓ Arbitre International (régi au niveau international)

A chaque étape de la formation correspond un pré requis ainsi qu'un niveau de certification. Le passage d'un niveau à un autre est soumis à des conditions de réussite propres à chaque catégorie.

Nul ne peut se présenter à un évènement certificatif s'il n'est pas en mesure de justifier des conditions imposées.

La **formation initiale** est du ressort des Ligues qui s'adressent aux ERFAN pour la mise en œuvre de l'organisation des sessions de formation selon les critères fixés dans la présente circulaire.

Elle donne accès aux niveaux de certification suivants :

- ✓ Jeune Arbitre et Padawan
- ✓ Arbitre Régional Stagiaire
- ✓ Arbitre Régional

Les titres d'Arbitre Régional Stagiaire et d'Arbitre Régional sont accessibles à tout licencié majeur. Ils permettent d'être désigné respectivement dans sa Ligue.

Les titres de Jeune Arbitre et Padawan permettent d'être désigné sur les compétitions de jeunes au niveau de la région (jusqu'aux catégories 15 ans et moins pour les jeunes arbitres et 13 ans et moins pour les padawans).

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

- Evaluation théorique (pour l'obtention du titre de padawan, jeune arbitre et arbitre stagiaire) :
 - 2h heures de formation théorique
 - 1h d'échange sur le visionnage de séquences de jeu
 - 1 QCM de vérification des acquis à la suite de la formation théorique
- Evaluation pratique (pour l'obtention du titre d'arbitre titulaire) :
 - 10 matches de validation. Le stagiaire devra officier, en doublon avec un arbitre confirmé, lors de compétitions officielles de Water-polo inter-régionales.

PRE-REQUIS A L'ENTREE EN FORMATION

- Être licencié(e) à la Fédération Française de Natation
- Être officiel(le) B

PADAWAN et JEUNE ARBITRE

Rappel de l'article 2.3.4 des règlements sportifs :

« Dans les Ligues, il est fortement préconisé l'arbitrage des compétitions U15, U13 et U11 par des jeunes arbitres (15 ans) identifiés et formés par l'intermédiaire d'un plan de formation des Jeunes Officiels, délégué au ERFAN, sous l'autorité des référents territoriaux. »

A chaque début de saison l'ensemble des clubs de la Ligue sera sollicité pour identifier un Jeune Officiel de 15 ans.

Ces derniers seront convoqués sous l'autorité des référents territoriaux aux sessions de formation organisées par les ERFAN : Ces sessions de formation, au nombre de 4 demi-journées sur une saison, et organisées autour de regroupement de jeunes joueurs, devront permettre aux Jeunes Officiels de valider les compétences nécessaires pour encadrer, sous le contrôle d'un officiel A référent, une compétition de jeunes au niveau de la Ligue.

Le titre de Jeune Officiel de Water-Polo est décerné aux personnes remplissant les conditions suivantes :

- Être âgé(e) d'au moins 15 ans à la date de l'examen de Jeune Officiel, ou d'au moins 14 ans à la date de l'examen de Padawan
- Être proposé par son club qui aura fait acte de candidature auprès du référent territorial.
- Avoir participé à la totalité de la formation de Jeune Officiel (théorique sur les supports de formation fédéraux adaptés et pratique par un accompagnement pédagogique spécifique lors de rencontres d'entraînement)
- Avoir satisfait aux épreuves théoriques et pratiques de l'examen :
 - Epreuve théorique : QCM adapté de 40 questions (30 bonnes réponses exigées).
 - Epreuve pratique : le candidat est évalué sur un minimum de 2 rencontres sur son comportement et sa faculté à officier sous couvert d'un officiel A.

DÉFI WATER-POLO

Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée

9-11-12-30-31-32-34-46-48-65-66-81-82

ARBITRE REGIONAL STAGIAIRE

Le titre d'Arbitre Régional Stagiaire de Water-Polo est décerné aux personnes remplissant les conditions suivantes :

- ✓ Être licencié(e) à la FFN,
- ✓ Être âgé(e) d'au moins 18 ans à la date de l'examen d'Officiel A,
- ✓ Être titulaire depuis au moins un an de la qualité d'Officiel B,
- ✓ Avoir fait acte de candidature auprès de l'ERFAN organisatrice de la formation sous couvert de sa Ligue.
- ✓ Avoir participé à la totalité de la formation d'officiel A
- ✓ Avoir satisfait aux épreuves théoriques et pratiques de l'examen.
 - Epreuve théorique : QCM de 40 questions (32 bonnes réponses exigées).
 - Epreuve pratique : le candidat est évalué sur un minimum de 2 rencontres à travers de la fiche d'évaluation fédérale faisant référence à 25 items. Ces 25 items sont évalués selon 3 niveaux (Bien, Convenable et à Améliorer). Le candidat sera déclaré admis à l'épreuve pratique si moins de 9 items sont évalués « à Améliorer »

L'arbitre Régional Stagiaire est désigné uniquement dans sa Ligue.

ARBITRE REGIONAL

Le titre d'Arbitre Régional de Water-Polo est décerné aux personnes remplissant les conditions suivantes :

- ✓ Être licencié(e) à la FFN,
- ✓ Être âgé(e) d'au moins 18 ans à la date de l'examen d'Officiel A,
- ✓ Avoir le titre d'Arbitre Régional Stagiaire depuis au moins un an,
- ✓ Avoir officié dans sa Ligue 10 rencontres officielles sur une année,
- ✓ Ne pas occuper au sein d'un club, une activité ouvrant droit au versement de salaires ou d'indemnités,
- ✓ Avoir été évalué au moins deux fois à mi-parcours,
- ✓ Avoir satisfait aux épreuves théorique et pratique de l'examen supervisées par l'évaluateur de l'ERFAN organisatrice :
 - Epreuve théorique : QCM de 40 questions, (35 bonnes réponses exigées).
 - Epreuve pratique : Evaluation par le(s) délégué(s) de l'ERFAN organisatrice à travers la fiche d'évaluation fédérale. Le candidat sera déclaré admis à l'épreuve pratique si moins de 7 items sont évalués « à Améliorer ».

L'arbitre Régional est désigné par sa Ligue. Il ne pourra être désigné pour officier sur une des compétitions à finalité nationale qu'à la condition d'être candidat à l'examen d'officiel fédéral stagiaire.

Les tableaux synoptiques ci-après rappellent les procédures de formation des officiels de Water-polo.

Validation annuelle de la liste des officiels de water-polo :

Les arbitres et officiels doivent être licenciés à la FFN pour la saison en cours et être répertoriés sur les listes de l'Organisme Paritaire des Arbitres et Délégués Water-Polo. Dès sa mise en service ils devront être inscrits sur la base nationale fédérale « extranat ».

La validation de la liste des officiels A de water-polo est soumise à l'obligation de satisfaire aux exigences de :

- Disponibilité selon les règlements sportifs (pratique minimale définie par les règlements sportifs),
- Suivi des formations continues obligatoires.

Formation continue des Officiels A régionaux de water-polo :

La formation continue des arbitres de water-polo constitue un élément essentiel de l'accompagnement des membres du corps arbitral. Elle a pour objectif de garantir la mise à niveau des compétences attendues et la qualité des prestations de chaque officiel A.

Elle rentre dans le cadre de la formation des officiels de water-polo qui est du ressort de l'Organisme Paritaire des Arbitres et Délégués Water-Polo. Pour cela elle s'appuie sur les cadres techniques de la fédération d'une part et sur le réseau des ERFAN d'autre part pour définir la politique opérationnelle.

La formation continue des arbitres régionaux est placée sous la responsabilité des présidents des Ligues qui s'appuient sur les personnes habilitées par la Fédération, à savoir les évaluateurs et les formateurs de leur Ligue.

Les Ligues, sont tenues d'organiser au moins une fois par an une réunion de formation continue pour les officiels B et A de leur compétence.

Elle doit s'effectuer conformément aux préconisations de l'Organisme Paritaire des Arbitres et Délégués Water-Polo qui est chargée de définir le dispositif de formation des officiels et notamment de valider tous les contenus de formation.

Pour cela, chaque Ligue est tenue de publier en début de saison sportive un calendrier des formations qui seront organisées dans leur secteur et la liste des officiels sollicités pour y participer.

La participation des officiels A à une session de formation continue est obligatoire au moins une fois tous les deux (2) ans. Elle conditionne le renouvellement de leur inscription sur extranat en qualité d'officiel.

DÉFI WATER-POLO

Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée

9-11-12-30-31-32-34-46-48-65-66-81-82

Un arbitre régional ne satisfaisant pas aux conditions fixées ne pourra plus être désigné par l'autorité compétente et perdra sa qualité d'officiel A de water-polo en cas de non- participation à une session de remise à niveau durant deux (2) années consécutives.

Calendrier des formations de Water-Polo :

Chaque années plusieurs dates de formation sont incluses dans le calendrier régional sportif, soit au minimum :

- une formation-recyclage d'Officiels B et une formation initiale d'officiels A dans chacun des deux secteur géographique (est et ouest)
- une formation-recyclage d'officiels A régional

En fonction des demandes, d'autres dates pourront être programmées en cours de saison.

Organisation de la Formation des Officiels en Occitanie Midi-Pyrénées (au 5 novembre 2019)

Départements	Responsables région	Formateurs Officiels B	Formateurs Officiels A	Evaluateurs	Référent Fédéral Territorial
Gard (30)	Appenzeller Jean Marie (vice-président LOPMN)	Frémaux Agathe	David Rodolphe	Mihalka Marian	Fernandez Carlos
Hérault (34) +/- Lozère (48)	Britto Joseph (CTS)	Bouzy Laurent	Bouzy Laurent	Bouzy Laurent	
+/-Aveyron (12) Haute Garonne (31)	Fernandez Carlos (Responsable Défi Water-polo)	Nicolas Achotegui			
Gers (32) +/-Lot (46)		Sorinca Nicolas	Sorinca Nicolas	Sorinca Nicolas	
Hautes Pyrénées (65)		Dietrich Alexandre			
Tarn (81) +/-Tarn & Garonne (82)		Fernandez Carlos	Fernandez Carlos	Fernandez Carlos	
+/-Arriège (9) Aude (11) Pyr. Orientales (66)		David Rodolphe	David Rodolphe	David Rodolphe	

FORMATION OFFICIEL B

CANDIDATS OFFICIEL B

FORMATION THEORIQUE

2 séquences de 2 heures chacune sur le règlement FINA Water-Polo

VALIDATION THEORIQUE

QCM de 35 questions sur la réglementation FINA Water-Polo
+ Un rapport de match sous la forme d'un « déroulé de match »

FORMATION PRATIQUE

Sur un tournoi départemental ou régional avec les formateurs

OFFICIELS B
STAGIAIRES

VALIDATION PRATIQUE

Le stagiaire Officiel B aura effectué 5 matchs officiels correctement et à chaque poste de la table de marque (*secrétaires 1&2, chronométrage du temps et possession du ballon et chronométrage général*)

Envoi de la fiche de validation théorique à la commission des officiels du Défi water-polo Régional

VALIDATION TERMINALE

Par l'autorité certifiante : Le responsable du Défi Water-polo

OFFICIEL B

DÉFI WATER-POLO

Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée

9-11-12-30-31-32-34-46-48-65-66-81-82

FORMATION OFFICIEL A

CANDIDATS OFFICIEL A (Arbitres stagiaires, jeunes arbitres et Padawans)
Aucun remboursement de la part de la Ligue Régionale

FORMATION THEORIQUE

2 heures de cours théoriques sur le règlement FINA Water-Polo
+2 heures de cours sur des cas concrets

FORMATION PRATIQUE

Avec des formateurs sur des matchs des tournois jeunes, seniors ou sur des regroupements régionaux

VALIDATION THEORIQUE

QCM sur la réglementation FINA Water-Polo

OFFICIELS A STAGIAIRES & JEUNES ARBITRES
Remboursement selon règlement financier en vigueur

FORMATION PRATIQUE

Sur les tournois régionaux ou championnats de zone en doublette avec un arbitre régional A ou fédéral. (Durée minimum de la formation : 1 an)

VALIDATION PRATIQUE

Evaluation en situation d'arbitrage en doublette avec un officiel A sur les matchs régionaux ou Inter-Ligues (U15,U17, Nationale 3)

VALIDATION TERMINALE

Par l'autorité certifiante : Le responsable du Défi Water-polo

OFFICIEL A REGIONAL

Remboursement selon règlement financier en vigueur

DÉFI WATER-POLO

Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée

9-11-12-30-31-32-34-46-48-65-66-81-82

SYNTHESE ITEMS D'ÉVALUATIONS OFFICIEL A

	Evaluation pratique Sur 25 items, Maximum items au niveau « à améliorer »	Evaluation pratique Items nécessaires à valider au minimum « convenable »	QCM	Pré requis minimum
Jeune officiel régional	Sous le contrôle d'un officiel A référent		30/40	15 ans
Arbitre régional stagiaire	9	Règle du jeu Prise de décision	32/40	18 ans Officiel B
Arbitre régional	7	Règle du jeu Gestion des bancs Prise de décision	35/40	Au moins 1 an stagiaire 10 matches / an
Arbitre fédéral stagiaire	2	Règle du jeu Règle de l'avantage Gestion des bancs Prise de décision Différenciation fautes simples et graves Fautes Penalty	52/60	Au moins 2 ans Régional 10 matches N3 et/ou 7 matches N3 + 3 matches fédéraux Championnat de France Espoir Garçons
Arbitre fédéral	Au minimum 2 évaluations par délégué fédéral		/	Au moins 1 an stagiaire